

LES MAUVAIS TRAITEMENTS ENVERS LES AÎNÉS

IL EST TEMPS D'OUVRIR LES YEUX



FRAUDE PAR CARTE DE CRÉDIT



La fraude est un crime. N'importe qui peut en être victime. Informez-vous.



Ma fille m'a aidée à acheter des cadeaux en ligne au moyen de ma carte de crédit le mois dernier. Lorsque j'ai reçu mon relevé de compte, j'ai constaté qu'il indiquait des achats, que je ne me rappelais pas avoir faits, dans des boutiques de vêtements griffés. Lorsque j'ai posé des questions à ma fille à ce sujet, elle s'est mise à rire et m'a dit que je commençais à avoir des trous de mémoire, mais elle porte de nouveaux vêtements venant de ces boutiques.

Même si elle est commise par un membre de la famille, une fraude reste une fraude. Si une personne accumule les dettes en votre nom, vous pourriez être obligé de tout rembourser. Cela pourrait aussi nuire à votre cote de crédit. Posez des questions. Assurez-vous que vous n'êtes pas responsable des achats d'une autre personne.

Trucs :

- Méfiez-vous des achats inscrits sur votre relevé de carte de crédit dont vous ne vous souvenez pas.
- Gardez votre carte de crédit dans un endroit sûr et ne révélez jamais vos NIP.
- Examinez vos relevés mensuels de carte de crédit. Vous êtes protégé contre les erreurs et la fraude, mais vous devez signaler les problèmes dans une certaine période.
- Communiquez avec votre institution financière ou la société émettrice de votre carte de crédit directement pour obtenir de l'information sur vos comptes et demandez votre rapport de solvabilité gratuit au moins une fois par année aux deux agences d'évaluation du crédit.*
- Signalez tous les cas présumés de fraude ou de manœuvres frauduleuses à la police.

Jeu-questionnaire :

Les énoncés **vrais** ou **faux** ci-dessous peuvent vous aider à en apprendre davantage au sujet des fraudes par carte de crédit.

1. Si votre carte de crédit est perdue, volée ou utilisée sans votre permission, vous devez le signaler immédiatement à la société émettrice de la carte de crédit.
2. Les sociétés émettrices de cartes de crédit ne vous autorisent pas à prêter votre carte de crédit. Le fait de prêter votre carte à quelqu'un peut annuler les garanties qui vous sont accordées aux termes des lois et des codes de conduite volontaires.
3. Si vous demandez une carte additionnelle pour un membre de votre famille, vous êtes responsable de toutes les dettes contractées par cette personne.
4. Il n'est pas nécessaire de détruire une demande de carte de crédit que vous avez reçue par la poste si vous la jetez à la poubelle.

1. (V) 2. (V) 3. (V) 4. (F)



La fraude envers les aînés : Il est temps d'ouvrir les yeux.

*Au Canada, les deux agences d'évaluation du crédit sont Equifax et TransUnion.

Pour obtenir plus d'information :

www.aines.gc.ca
1-800 O-Canada (1-800-622-6232)
ATS : 1-800-926-9105